

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COM COM VAL VANOISE TARENTEISE**

Numéro SIRET : 20004079800015

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BOZEL**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE**

**ANNEE 2014**

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
 p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
 p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
 p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

ANNEXES		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.16	A2.1 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
	A2.2 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.17	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.19	A2.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.6 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.7 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.8 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.9 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
p.21	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.22	A4 - Etat des provisions	X	
p.23	A5 - Etalement des provisions	X	
p.24	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.25	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.26	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.27	C1 - Etat du personnel	X	
p.31	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.32	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.33	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.34	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.35	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
p.36	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.37	D2 - Arrêté et signatures	X	

<b>Code INSEE</b> 73055	<b>COM COM VAL VANOISE TARENTEISE</b> <b>BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE</b>	<b>BP</b> <b>2014</b>
----------------------------	---	--------------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	9 544
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 237,30	0,00
2	Produit des impositions directes/population	413,51	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 307,40	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	85,13	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	6,89	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	32,10%	0,00%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	0,00	0,00
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)	0,00	0,00
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	99,65%	0,00%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	6,51%	0,00%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

**I - INFORMATIONS GENERALES**

I

**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2013 après le vote du compte administratif 2013.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	12 744 202,36	12 538 589,16
+	+	+
<b>R</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
<b>E</b>	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) (si excédent) 205 613,20
<b>P</b>	=	=
<b>R</b>	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	12 744 202,36 12 744 202,36
<b>T</b>	=	=

## INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 520 014,30	1 406 910,21
+	+	+
<b>R</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	7 126,07
<b>E</b>	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) (si solde positif) 120 230,16
<b>P</b>	=	=
<b>R</b>	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 527 140,37 1 527 140,37
<b>T</b>	=	=
<b>TOTAL</b>		
TOTAL DU BUDGET (4)	14 271 342,73	14 271 342,73

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent sur ancienne	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général		0,00	4 003 054,36		4 003 054,36
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	3 790 025,00		3 790 025,00
014	Atténuations de produits		0,00	1 577 000,00		1 577 000,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	2 195 898,30		2 195 898,30
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>			0,00	11 565 977,66		11 565 977,66
66	Charges financières		0,00	242 769,87		242 769,87
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )			0,00		0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>			0,00	11 808 747,53		11 808 747,53
023	Virement à la section d'investissement (5)			66 325,83		66 325,83
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			869 129,00		869 129,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>				935 454,83		935 454,83
<b>TOTAL</b>			0,00	12 744 202,36		12 744 202,36

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

12 744 202,36

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent sur ancienne	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	30 000,00		30 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	564 631,88		564 631,88
73	Impôts et taxes		0,00	9 853 531,18		9 853 531,18
74	Dotations, subventions et participations		0,00	1 977 242,00		1 977 242,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	52 400,00		52 400,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>			0,00	12 477 805,06		12 477 805,06
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>			0,00	12 477 805,06		12 477 805,06
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			60 784,10		60 784,10
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				60 784,10		60 784,10
<b>TOTAL</b>			0,00	12 538 589,16		12 538 589,16

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

205 613,20

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

12 744 202,36

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

874 670,73

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent sur ancienne	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	25 000,00		25 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	28 000,00		28 000,00
21	Immobilisations corporelles		7 126,07	780 400,00		787 526,07
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>			7 126,07	833 400,00		840 526,07
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	625 830,20		625 830,20
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )			0,00		0,00
<b>Total des dépenses financières</b>			0,00	625 830,20		625 830,20
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>			7 126,07	1 459 230,20		1 466 356,27
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			60 784,10		60 784,10
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				60 784,10		60 784,10
<b>TOTAL</b>			7 126,07	1 520 014,30		1 527 140,37

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 527 140,37

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent sur ancienne	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	1 993,00		1 993,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	431 489,38		431 489,38
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			0,00	433 482,38		433 482,38
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	37 973,00		37 973,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
<b>Total des recettes financières</b>			0,00	37 973,00		37 973,00
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			0,00	471 455,38		471 455,38
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			66 325,83		66 325,83
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			869 129,00		869 129,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>				935 454,83		935 454,83
<b>TOTAL</b>			0,00	1 406 910,21		1 406 910,21

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

120 230,16

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 527 140,37

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

874 670,73

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 003 054,36		4 003 054,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 790 025,00		3 790 025,00
014	Atténuations de produits	1 577 000,00		1 577 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 195 898,30		2 195 898,30
66	Charges financières	242 769,87	0,00	242 769,87
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	869 129,00	869 129,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		66 325,83	66 325,83
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>11 808 747,53</b>	<b>935 454,83</b>	<b>12 744 202,36</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

12 744 202,36

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	60 784,10	60 784,10
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	625 830,20	0,00	625 830,20
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	25 000,00	0,00	25 000,00
204	Subventions d'équipements versés	28 000,00	0,00	28 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	787 526,07	0,00	787 526,07
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>1 466 356,27</b>	<b>60 784,10</b>	<b>1 527 140,37</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 527 140,37

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	30 000,00		30 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	564 631,88		564 631,88
73	Impôts et taxes	9 853 531,18		9 853 531,18
74	Dotations, subventions et participations	1 977 242,00		1 977 242,00
75	Autres produits de gestion courante	52 400,00	0,00	52 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	60 784,10	60 784,10
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>12 477 805,06</b>	<b>60 784,10</b>	<b>12 538 589,16</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

205 613,20

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

12 744 202,36

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	37 973,00	0,00	37 973,00
13	Subventions d'investissement	1 993,00	0,00	1 993,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		150 000,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	431 489,38	0,00	431 489,38
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		719 129,00	719 129,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		66 325,83	66 325,83
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>471 455,38</b>	<b>935 454,83</b>	<b>1 406 910,21</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

120 230,16

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 527 140,37

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent sur ancienne collectivité (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>		<b>4 003 054,36</b>	
60611	Eau et assainissement		24 800,00	
60612	Énergie - Électricité		56 800,00	
60622	Carburants		133 179,00	
60623	Alimentation		57 800,00	
60628	Autres fournitures non stockées		2 350,00	
60631	Fournitures d'entretien		24 250,00	
60632	Fournitures de petit équipement		77 100,00	
60633	Fournitures de voirie		1 000,00	
60636	Vêtements de travail		21 428,00	
6064	Fournitures administratives		16 200,00	
6068	Autres matières et fournitures		2 917,00	
611	Contrats de prestations de services		85 600,00	
6132	Locations immobilières		30 350,00	
6135	Locations mobilières		62 400,00	
614	Charges locatives et de copropriété		12 000,00	
61521	Terrains		217 800,00	
61522	Bâtiments		47 400,00	
61523	Voies et réseaux		78 300,00	
61551	Matériel roulant		206 515,00	
61558	Autres biens mobiliers		15 700,00	
6156	Maintenance		20 450,00	
616	Primes d'assurances		28 529,00	
6182	Documentation générale et technique		2 700,00	
6184	Versements à des organismes de formation		16 100,00	
6188	Autres frais divers		33 000,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		3 800,00	
6226	Honoraires		170 250,00	
6228	Divers		3 345,00	
6231	Annonces et insertions		13 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies		3 000,00	
6236	Catalogues et imprimés		11 000,00	
6238	Divers		9 500,00	
6241	Transports de biens		1 300,00	
6247	Transports collectifs		1 018 000,00	
6248	Divers		869 000,00	
6251	Voyages et déplacements		2 000,00	
6256	Missions		17 250,00	
6261	Frais d'affranchissement		7 650,00	
6262	Frais de télécommunications		24 800,36	
62871	A la collectivité de rattachement		467 369,00	
62875	Aux communes membres du GFP		80 000,00	
6288	Autres services extérieurs		2 700,00	
63512	Taxes foncières		19 760,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		4 662,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>3 790 025,00</b>	
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP		1 820 052,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		6 913,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion		25 280,00	
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations		3 948,00	
6411	Personnel titulaire		986 789,00	
6413	Personnel non titulaire		369 686,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		252 797,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		233 047,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		29 823,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		34 323,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		21 896,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie		256,00	

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent sur ancienne collectivité (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6488	Autres charges		5 215,00	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>		<b>1 577 000,00</b>	
73925	Fonds de péréquation ressources intercommunales et comi		1 577 000,00	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>2 195 898,30</b>	
6531	Indemnités		71 669,00	
6533	Cotisations de retraite		2 148,00	
6541	Créances admises en non-valeur		2 250,00	
657341	Communes membres du GFP		21 763,00	
657351	GFP de rattachement		44 202,95	
657358	Autres groupements		1 819 663,35	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres		234 202,00	
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> = (011+012+014+65+656)			<b>11 565 977,66</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>		<b>242 769,87</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance		24 331,14	
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus		93 522,48	
661131	Aux communes membres du GFP		124 916,25	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>		<b>0,00</b>	
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>			<b>11 808 747,53</b>	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>66 325,83</b>	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>		<b>869 129,00</b>	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles:		719 129,00	
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionner		150 000,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>935 454,83</b>	
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction.</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>			<b>935 454,83</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)			<b>12 744 202,36</b>	

+

RESTES A REALISER 2013 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

12 744 202,36

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent sur ancienne collectivité (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	<b>Atténuations de charges</b>		30 000,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		30 000,00	
70	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>		564 631,88	
70632	A caractère de loisirs		188 800,00	
7066	Redevances et droits des services à caractère social		255 000,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseig		32 101,88	
70875	Aux communes membres du GFP		7 080,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente		81 650,00	
73	<b>Impôts et taxes</b>		9 853 531,18	
73111	Taxes foncières et d'habitation		3 946 531,18	
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		5 907 000,00	
74	<b>Dotations, subventions et participations</b>		1 977 242,00	
74124	Dotation d'intercommunalité		65 800,00	
7473	Départements		888 000,00	
74748	Autres communes		135 000,00	
7478	Autres organismes		888 442,00	
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>		52 400,00	
752	Revenus des immeubles		52 400,00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>			<b>12 477 805,06</b>	
76	<b>Produits financiers (b)</b>		0,00	
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>			<b>12 477 805,06</b>	
042	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)</b>		60 784,10	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a		60 784,10	
043	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio</b>		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>60 784,10</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>			<b>12 538 589,16</b>	

+

RESTES A REALISER 2013 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

205 613,20

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

12 744 202,36

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent sur ancienne collectivité (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		25 000,00	
2031	Frais d'études		25 000,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		28 000,00	
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations		28 000,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		780 400,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		50 000,00	
21318	Autres bâtiments publics		4 000,00	
21788	Autres immos corporelles reçues au titre d'une mise à disp		36 000,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements div		561 800,00	
2182	Matériel de transport		36 600,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		10 000,00	
2184	Mobilier		26 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles		56 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement			833 400,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		625 830,20	
1641	Emprunts en euros		142 584,94	
168741	Communes membres du GFP		483 245,26	
Total des dépenses financières			625 830,20	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE			1 459 230,20	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		60 784,10	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)		60 784,10	
13912	Régions		60 784,10	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			60 784,10	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)			1 520 014,30	

+

RESTES A REALISER 2013 (11)

7 126,07

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 527 140,37

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent sur ancienne collectivité (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)		1 993,00	
13241	Communes membres du GFP		1 993,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		431 489,38	
1641	Emprunts en euros		431 489,38	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement			433 482,38	
10	Dotations, fonds divers et réserves		37 973,00	
10222	F.C.T.V.A.		37 973,00	
Total des recettes financières			37 973,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>			<b>471 455,38</b>	
021	Virement de la section de fonctionnement		66 325,83	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		869 129,00	
15112	Provisions pour litiges (8)		150 000,00	
28031	Amortissements des frais d'études		8 733,00	
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études		8 479,00	
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations		4 163,00	
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études		34 230,00	
28041482	Autres communes - Bâtiments et installations		1 992,00	
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations		11 014,00	
280421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études		3 375,00	
280422	Privé - Bâtiments et installations		886,00	
281318	Autres bâtiments publics		85 009,00	
28138	Autres constructions		136 612,00	
28151	Réseaux de voirie		3 401,00	
28152	Installations de voirie		5 139,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements div		98 076,00	
28182	Matériel de transport		302 809,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		5 739,00	
28184	Mobilier		6 400,00	
28188	Autres immobilisations corporelles		3 072,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>935 454,83</b>	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>935 454,83</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)			<b>1 406 910,21</b>	

+

RESTES A REALISER 2013 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

120 230,16

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 527 140,37

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP	2014
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.1

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

## IV - ANNEXES

IV

A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le num.éro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>A</b>														
Emprunt à taux fixe ou taux variable sim ple sur la durée du contrat														
	CREDIT LOCAL DE FRANCE	951 000,00	565 807,71	1	19,00				0,00 0	0,00 0	3,92075	22 179,66	0,00	7,82%
	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	800 000,00	319 750,52	1	15,00				0,00 0	0,00 0	3,95757	11 613,14	0,00	4,42%
	SOCIETE GENERAL GRENOBLE	1179 689,32	1 129 501,41	1	13,50				0,00 0	0,00 0	2,79368	29 582,77	0,00	15,62%
	CREDIT AGRICOLE SAVOIE	235 000,00	125 812,57	1	15,00				0,00 0	0,00 0	3,75214	4 717,97	0,00	1,74%
	CREDIT LOCAL DE FRANCE	265 035,68	187 464,43	1	8,00				0,00 0	0,00 0	4,25034	7 967,24	0,00	2,59%
	DEXIA	1000 000,00	641 306,19	1	14,00				0,00 0	0,00 0	6,96182	30 782,70	0,00	8,87%
	CREDIT LOCAL DE FRANCE	3000 000,00	2 100 000,00	1	21,00				0,00 0	0,00 0	3,99017	86 444,40	0,00	29,04%
	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	4225 000,00	2 162 500,79	1	14,00				0,00 0	0,00 0	4,26788	76 336,28	0,00	29,90%
<b>TOTAL A</b>		11 655 725,00	7 232 143,62									269 624,16	0,00	100,00%
<b>B</b>														
Barrière simple B														
<b>C</b>														
Option d'échange C														
<b>D</b>														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
<b>E</b>														
Multiplicateur jusqu'à 5														
<b>F</b>														
Autres types de structures F														
<b>TOTAL GENERAL</b>		11 655 725,00	7 232 143,62									269 624,16	0,00	100%

**COM COM VAL VANOISE TARENTOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTOISE**

**2014**

**BP**

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**IV**

**A2.3**

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complabilisés au 778.

## IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)					11 655 725,00									
	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	08/08/2003		25/01/2004	800 000,00	F		3.9	3.95787		T	X	N	A-1
	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/01/2003		01/01/2004	951 000,00	F		3.92	3.92075		A	C	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE SAVOIE	31/03/2005		27/05/2006	235 000,00	F		3.75	3.75214		A	C	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	30/12/2005		01/02/2006	4 225 000,00	F		3.53	4.26788		A	C	N	A-1
	CREDIT LOCAL DE FRANCE	05/08/2005		01/09/2008	3 000 000,00	F		4.1164	3.99017		A	C	N	A-1
	DEXIA	15/05/2008		01/01/2009	1 000 000,00	F		4.8	6.96182		A	X	N	A-1
	CREDIT LOCAL DE FRANCE	15/06/2004		01/02/2011	265 035,68	F		4.25	4.25034		A	C	N	A-1
	SOCIETE GENERAL GRENOBLE	29/12/2012		29/03/2013	1 179 689,32	F		2.63	2.79368		T	X	N	A-1
<b>Total général</b>					11 655 725,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.4

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le num éro de contrat)	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant du au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (6)		Capital	Charges d'intérêt (8)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		7 232 143,62					0,00	698 352,41	269 624,16	146 398,08
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 232 143,62					0,00	698 352,41	269 624,16	146 398,08
	N	0,00		319 750,52	4,75	F	3,95757		0,00	59 084,94	11 613,14	1 863,76
	N	0,00		565 807,71	9,00	F	3,92075		0,00	47 301,78	22 179,66	20 325,43
	N	0,00		125 812,57	6,33	F	3,75214		0,00	16 050,38	4 717,97	2 446,78
	N	0,00		2 162 500,79	6,08	F	4,26788		0,00	279 374,26	76 336,28	60 934,84
	N	0,00		2 100 000,00	14,67	F	3,99017		0,00	150 000,00	86 444,40	26 756,60
	N	0,00		641 306,19	9,00	F	6,96182		0,00	64 130,62	30 782,70	27 704,43
	N	0,00		187 464,43	5,08	F	4,25034		0,00	28 085,42	7 967,24	6 209,14
	N	0,00		1 129 501,41	12,67	F	2,79368		0,00	54 325,01	29 582,77	157,10
<b>Total général</b>		0,00		7 232 143,62					0,00	698 352,41	269 624,16	146 398,08

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

<b>CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>			<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b>			03/03/2014
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
Linéaire	AGENCEMENT AMENAGEMENT BATIMENTS INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TE	20	
Linéaire	APPAREILS DE LEVAGES ET ASCENSEURS	20	
Linéaire	BATIMENTS LEGERS ABRIS	10	
Linéaire	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	7	
Linéaire	COFFRE FORT	2	
Linéaire	CONSTRUCTIONS BATIMENTS	20	
Linéaire	EQUIPEMENTS DE GARAGES ET ATELIERS	10	
Linéaire	EQUIPEMENTS SPORTIFS	10	
Linéaire	FRAIS DOC URBANISME	10	
Linéaire	INSTALLATION ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	10	
Linéaire	INSTALLATIONS DE VOIRIES	20	
Linéaire	LOGICIEL	2	
Linéaire	MATERIEL INFORMATIQUE	5	
Linéaire	MOBILIERS	10	
Linéaire	PLANTATIONS	20	
Linéaire	SUBVENTION EQUIPEMENT IMMOBILIER	10	
Linéaire	SUBVENTION EQUIPEMENT MOBILIER	5	
Linéaire	VOITURES	5	

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)</b>	<b>A5</b>

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

## A6.1 DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Budget précédent sur ancienne	Restes à réaliser 2013 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D</b>			0,00	686 614,30	I 686 614,30
<b>HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C</b>			0,00	686 614,30	II 686 614,30
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		0,00	625 830,20	625 830,20
1641	Emprunts en euros		0,00	142 584,94	142 584,94
168741	Communes membres du GFP		0,00	483 245,26	483 245,26
<b>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</b>					
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>				
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues ( investissement )</b>				
<b>Transferts entre sections = C+D</b>				<b>60 784,10</b>	<b>60 784,10</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (C) (1)</b>			<b>60 784,10</b>	<b>60 784,10</b>
13912	Régions			60 784,10	60 784,10

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution D001 (3)	CUMUL IV
<b>Dépenses</b>	686 614,30	D001 0,00	686 614,30

## Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses

Art	Libellé	Budget précédent sur ancienne	Restes à réaliser 2013 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
<b>16449</b>	<b>Opérations afférentes à l'option de tirage sur liane de trésorerie</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>166</b>	<b>Refinancement de dette</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

## A6.2 DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget précédent sur ancienne	Restes à réaliser 2013 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d</b>			0,00	973 427,83	III 973 427,83
<b>Ressources propres externes (a) (3)</b>			0,00	37 973,00	37 973,00
10222	F.C.T.V.A. (4)		0,00	37 973,00	37 973,00
<b>Transferts entre sections (c)</b>				<b>869 129,00</b>	<b>869 129,00</b>
15112	Provisions pour litiges			150 000,00	150 000,00
28031	Amortissements des frais d'études			8 733,00	8 733,00
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et ét			8 479,00	8 479,00
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations			4 163,00	4 163,00
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et étud			34 230,00	34 230,00
28041482	Autres communes - Bâtiments et installations			1 992,00	1 992,00
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations			11 014,00	11 014,00
280421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études			3 375,00	3 375,00
280422	Privé - Bâtiments et installations			886,00	886,00
281318	Autres bâtiments publics			85 009,00	85 009,00
28138	Autres constructions			136 612,00	136 612,00
28151	Réseaux de voirie			3 401,00	3 401,00
28152	Installations de voirie			5 139,00	5 139,00
28181	Installations générales, agencements et aménagem			98 076,00	98 076,00
28182	Matériel de transport			302 809,00	302 809,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique			5 739,00	5 739,00
28184	Mobilier			6 400,00	6 400,00
28188	Autres immobilisations corporelles			3 072,00	3 072,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)			66 325,83	66 325,83

	Opérations de l'exercice III	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	CUMUL V
<b>Recettes</b>	973 427,83	120 230,16	0,00	1 093 657,99

	Montant
<b>Dépenses financières</b>	IV 686 614,30
<b>Recettes financières</b>	V 1 093 657,99
<b>Solde (recettes - dépenses)</b>	VI = V - IV (5) + 407 043,69
<b>Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (C/2763) et charges transférées (D) (6) (7)</b>	VI + c/2763 + D (5) + 407 043,69
<b>Résultat hors charges transférées</b>	V - (II+D001) 407 043,69

## Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Budget précédent sur ancienne	Restes à réaliser 2013 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) A n'inscrire que si le compte administratif est voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

(4) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  
(article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
657348	SALLE POLYVALENT E	PARTICIPATION 2014	MAIRIE DE BOZEL	Personnes physiques	18 452,95
657358	APTV	PARTICIPATION SCOT	APTV	Départements	16 379,25
657358	APTV	PARTICIPATION 2014	APTV	Départements	44 769,95
657358	MAIRIE MOUTIERS	CHALET DU VOYAGEUR	MOUTIERS		21 000,00
657358	MAIRIE MOUTIERS	CENTRE HEBERGEMENT	MOUTIERS		13 000,00
657358	SIVOM MOUTIERS	ECOLE DE MUSIQUE	SIVOM DE MOUTIERS	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	90 000,00
657358	SMITOM	PARTICIPATIONS COMMUNES	SMITOM	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	1 329 312,00
657358	SMITOM	PARTICIPATION EMPRUNTS COMMUN	SMITOM	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	139 858,00
657358	SMITOM	PARTICIPATIONS ISDI	SMITOM	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	209 467,00
6574	ADMR BOZEL	PARTICIPATION 2014	ADMR DE BOZEL	Associations	110 000,00
6574	COLLEGE LE BONRIEU	PARTICIPATION ACTIVITES PEDAGOGIQUES	AGENT COMPTABLE		16 650,00
6574	COLLEGE LE BONRIEU	PARTICIPATION SORTIES EPS	AGENT COMPTABLE		6 660,00
6574	ALBERTVILL E TARENTEISE EXPANSION	ALIZE SAVOIE	ALBERTVILLE TARENTEISE EXPANSION		4 800,00
6574	ALBERTVILL E TARENTEISE EXPANSION	INITIATIVE SAVOIE TARENTEISE	ALBERTVILLE TARENTEISE EXPANSION		9 400,00
6574	ASADAC	PARTICIPATION 2014	ASADAC	Autres	1 500,00
6574	UNSS COLLEGE LE BONRIEU	PARTICIPATION ASSO COLLEGE BONRIEU	ASSOC SPORTIVE DU COLLEGE	Associations	3 500,00
6574	COMITE BASSIN EMPLOI	PARTICIPATION 2014	COMITE BASSIN EMPLOI	Autres	1 500,00
6574	COMITE SKI SAVOIE	PARTICIPATION 2014	COMITE DE SKI DE SAVOIE	Autres	4 250,00
6574	GALERIE HYDRAULICA	PARTICIPATION 2014	GALERIE HYDRAULICA	Autres	2 000,00
6574	DOME THEATRE	PARTICIPATION 2014	LE DOME THEATRE	Autres	3 600,00
6574	SAVOIE VIVANTE	PARTICIPATION 2014	SAVOIE VIVANTE	Associations	150,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		5	1	6	6	0	6
ATTACHE TERRITORIAL	A	3	0,5	3,5	3,5	0	3,5
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ème CLASSE	C	2	0,5	2,5	2,5	0	2,5
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		13	4	17	17	0	17
INGENIEUR	A	1	0	1	1	0	1
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 CLASSE	B	1	0	1	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE DE 1 CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE DE 2 CLASSE	C	6	4	10	10	0	10
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 CLASSE	C	3	0	3	3	0	3
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		13	4	17	17	0	17
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	1	0	1	1	0	1
AGENT SOCIAL DE 1 CLASSE	C	3	1	4	4	0	4
AGENT SOCIAL DE 2 CLASSE	C	9	3	12	12	0	12
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		2	0	2	2	0	2
PUERICULTRICE	A	1	0	1	1	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		4	0	4	4	0	4
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	3	0	3	3	0	3
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2 CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
<b>TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		37	9	46	46	0	46

**COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE**

**BP**

**2014**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014**

**C1**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/85/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COM COM VAL VANOISE TARENTOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTOISE	BP	2014
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	
IV	C1
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2014	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	NATURE du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agent occupant un em ploi non perm anent (7)				0,00		
ANIMATRICE	B	ANIM	0	0,00		CDD
ACCOMPAGNATRICE SCOLAIRE	B	CULT	0	0,00		CDD
ENSEIGNANTE ANGLAIS	B	CULT	0	0,00		CDD
ANIMATRICE PERISCOLAIRE	C	ANIM	0	0,00		CDD
AGENT SOCIALE	C	S	0	0,00		CDD
AGENT SOCIALE	C	S	0	0,00		CDD
STAGIAIRE PE	C	S	0	0,00		Autres
ADJOINT TECHNIQUE 2 CLASSE	C	TECH	0	0,00		CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014</b>	<b>C1</b>

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a\* : article 3, 1<sup>ème</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

## IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER**

C2

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> 03/03/2014	ADMR DE BOZEL	Association ADMR DE BOZEL		110 000,00
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

## IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**  
**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE**  
**OU L'ETABLISSEMENT**

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
APTV	01/01/2014		61 148,50
SMITOM	01/01/2014		1 678 637,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)</b>	<b>C3.2</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Ou créés par l'établissement public ou le groupement

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SPIC	SPANC	03/03/2014	03/03/2014		SPIC	oui

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>TOTAL</b>						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Président,  
A Bozel, le .....  
Le Président,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session .....  
A Bozel, le 03/03/2014

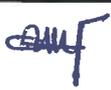
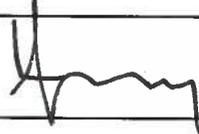
Nombre de membres en exercice : 0  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES : Pour : 0  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de convocation :

Les membres du Conseil Communautaire,

Christian SEIGLE FERRAND	
Claude BRUN	
Michèle LANCHEVEQUE	
Gisèle BOURG	
Guillaume BRILAND	
Emile VEUILLET	
René RUFFIER LANCHE	
Eric SOUVY	
Jean Pierre LATUILLIERE	
Thierry MONIN	
Christian RAFFORT	
Thierry CARROZ	
Michèle SCHILTE	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Jean Pierre VIBERT	
Eugène BLANC	
Danielle JOCALLAZ	
Guy PERRET	
Jean René BENOIT	
Thierry THOMAS	
Gérald VABOIS	
Gilbert BLANC TAILLEUR	
Philippe MUGNIER	
Dominique CHAPUIS	
Fernand MUGNIER	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Bozel, le .....